

PROCÉDURE

ÉCART DE CONDUITE MINEUR

Écart de conduite mineur

Ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves, mais dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.

Étapes d'intervention graduées lorsque l'élève pose un geste qui ne respecte pas le comportement attendu :

- 1. ARRÊT D'AGIR :** Il reçoit un avertissement verbal de la part de l'intervenant. On lui enseigne le comportement attendu.
- L'élève collabore : renforcement positif ☺.
- 2. PHASE D'EXPLICATION :** On demande à l'élève le comportement attendu et de nous expliquer l'importance de ce comportement (Pourquoi ?). Enseigner le comportement et demander à l'élève de le faire au besoin.
- L'élève collabore : renforcement positif ☺
- 3.** Rencontre individuelle entre l'enseignant.e, l'éducatrice spécialisée et l'élève. Possibilité d'une conséquence :
 - Réflexion
 - Geste réparateur
 - Perte de privilège
 - Reprise de temps
 - Contrat d'engagement
- L'élève collabore : renforcement positif ☺
- 4. AVIS ÉCRIT :** L'information concernant l'intervention est acheminée à la maison.
- 5. Si l'élève continue d'avoir un comportement inapproprié :**
 - Démarche de recherche de solution (DRS) (enseignant.e, parents, éducatrice spécialisée ou du service de garde, transporteur, psychoéducatrice, direction, etc.)
 - Interventions et suivis plus fréquents avec l'élève.

PROCÉDURE

ÉCART DE CONDUITE MAJEUR

Écart de conduite majeur

- *Nuit au bon fonctionnement de la classe*
- *Comportements dangereux, illégal, illicite (violence, intimidation)*
- *Geste de violence, langage vulgaire, intimidation, vandalisme, etc.*
- *Un écart de conduite mineur qui persiste malgré diverses interventions réalisées*

Tolérance zéro qui implique un retrait immédiat

1. On indique à l'élève que son comportement n'est pas toléré à l'école et l'élève est retiré avec surveillance.
2. Analyse de la situation et recherche d'informations
3. Une fiche d'écart de conduite majeur est acheminée à la maison

Interventions possibles durant les heures de classe :

- Retrait supplémentaire à la récréation
- Retrait au coin calme
- Réparation / réflexion
- Rencontre avec la direction ou le/la responsable du dossier code de vie (accompagné ou non des parents)
- Appel aux parents
- Possibilité que les parents viennent chercher leur enfant
- Suspension interne / externe
- Si suspendu à l'interne, possibilité d'être suspendu du service de garde

Interventions possibles au service de garde :

- Retrait de l'activité en cours (coin calme, rez-de-chaussée)
- Réparation / réflexion
- Rencontre avec la direction ou le/la responsable du dossier code de vie (accompagné ou non des parents)
- Appel aux parents
- Possibilité que les parents viennent chercher leur enfant
- Suspension du service de garde

Cas problématique : récidive

- Une démarche de recherche de solution (protocole de comportement et système de renforcement) sera mise en place pour l'élève avec l'implication des parents, de la direction et des différents intervenants du milieu